



Comment résilier un bail en colocation avec clause de solidarité

Par **coco**, le **21/01/2010** à **17:10**

Bonjour,

j'ai signé un bail le 07/01/2010 en colocation avec mon ami +clause de solidarité.
hors je viens d'apprendre que mon compagnon est endetté(crédits+++)

de mon côté je paie un loyer de 557e(je viens d'envoyer la résiliation de mon bail-3mois) et
j'ai'un crédit immobilier de 550euros pour un studio que je loue en saisonnier.

le jour de la signature du contrat a l'agence immobiliere,mon ami n'avait pas tous les
documents demandés sur lui.il est en pré-retraite et perçoit près de 2000e/mois. c'est sur mon
compte que le loyer sera prélevé car il n'a pas présenté de rib.

le loyer de notre habitation s'élève a 850euros.

mon salaire couvrira juste les 2 loyers et le crédit . mon compte en banque vire au rouge.

SVPaidez-moi..... y a t'il un moyen pour mettre fin a ce contrat avec mon ami?

d'avance.... merci à toutes et à tous